Image not found or type unknown

separation à l'amiable

Par **sylvain87400**, le **10/06/2023** à **19:12**

bonjour,

nous n'habitons plus ensemble depuis 3 ans, mais nous avons tout gardé comme avant, comptes en banque, impots...

nous souhaitons faire en sorte que ma femme (puisque nous ne sommes pas divorcés) soit completement indépendant financièrement pour ne pas être inquitée par une éventuelle demande de sa famille pour un paiement x ou y ! (son saliare étant bien moins important que le mien.

merci

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2023** à **10:43**

Bonjour et bienvenue
Vous devriez commencer par officialiser la séparation de corps et de bien.
Prenez conseils auprès d’un avocat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés